

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 19 octobre 2022 à 19 heures.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Robert G. Roy, préfet	Denis Savage, Bury
Nathalie Bresse, Ascot Corner	Roger Thibault, Cookshire-Eaton
Denis Dion, Chartierville	Lyne Boulanger, East Angus
Mariane Paré, Dudswell	Johanne Delage, La Patrie
Bertrand Prévost, Hampden	Robert Asselin, Newport
Robert Gladu, Lingwick	Marc-Olivier Désilets, Scotstown
André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton	Gray Forster, Westbury
Eugène Gagné, Weedon	

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Michel Morin, secrétaire-trésorier adjoint
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-10-136

Sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Période de questions
- 5/ Invités et membres du personnel
 - 5.1 Mise à jour du PDZA – Avancement et étapes à venir : Marc-Sylvain Pouliot
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
 - 6.1 Assemblée ordinaire du 21 septembre 2022
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
- 8/ Administration et finances
 - 8.1 Adoption des comptes
 - 8.2 Rapport mensuel du préfet
 - 8.3 Résultat de l'appel d'offres – Serveurs
 - 8.4 Dépôt du rapport d'audit sur la transmission des rapports financiers
- 9/ Environnement
 - 9.1 Valoris – Procès-verbaux du CA du 25 août et du 31 août 2022
 - 9.2 Récup-Estrie
 - 9.2.1 Procès-verbaux du CA du 28 juin et du 27 juillet 2022
 - 9.2.2 Adoption du budget 2023
- 10/ Évaluation
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
 - 11.1 Loi sur la police – Nomination du président du comité de sécurité publique (CSP)
- 12/ Loisirs

- 13/ Transport collectif et adapté
 - 13.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet II – 2022 -2025
- 14/ Logement social - ORH
 - 14.1 Mise en place d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL) Granit et HSF
- 15/ Projets spéciaux
 - 15.1 Route 257
 - 15.1.1 Autorisation de paiement – décompte progressif no 3 – Sintra
 - 15.1.2 Autorisation de paiement – décompte progressif no 11 – Pavage Centre-Sud du Québec inc.
- 16/ Développement local et régional
 - 16.1 Dépôt – Procès-verbaux du conseil d'administration du CLD du 6 avril, 25 mai et du 6 juillet 2022
 - 16.2 FRR Volet II Local
 - 16.2.1 Cookshire-Eaton – Plan stratégique de développement
 - 16.2.2 Westbury – Plan stratégique de développement
 - 16.2.3 La Patrie – Plan stratégique de développement
 - 16.3 FRR Volet 4 – Vitalisation – Adoption de projets
 - 16.4 Table des MRC de l'Estrie – Procès-verbal du CA du 25 août 2022
 - 16.5 Programme de Développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR)
 - 16.5.1 Dépôt d'une demande d'aide financière
 - 16.5.2 Demande d'accréditation PaRQ
- 17/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal
Aucune réunion
- 18/ Correspondance
- 19/ Demande d'appui
 - 19.1 Appui – MRC Maria-Chapdelaine – Fiscalité municipale
 - 19.2 Appui – MRC Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
- 20/ Questions diverses
 - 20.1 La charte municipale pour la protection de l'enfant
- 21/ Période de questions
- 22/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Période de questions

Aucune question

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Avancement et étapes à venir - Marc-Sylvain Pouliot

Marc-Sylvain Pouliot, conseiller en développement agroforestier présente en détail le document Démarche de mise à jour ... vers PDZA HSF 2023 – 2028 en annexe.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 21 septembre 2022

RÉSOLUTION No 2022-10-137

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu au moins 72 heures à l'avance le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal du 21 septembre 2022 et que ledit procès-verbal soit adopté.

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION No 2022-10-138

CONSIDÉRANT le rapport des comptes à payer de septembre 2022;

CONSIDÉRANT le rapport des salaires nets payés en septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil approuve le paiement des comptes et des salaires de septembre 2022 au montant de :

Comptes à payer :	septembre 2022	1 560 224,97 \$
Salaires :	septembre 2022	71 819,64 \$

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Rapport du préfet

Le rapport du préfet et sa réclamation de dépenses sont déposés.

8.3 Résultat de l'appel d'offres et adjudication du contrat pour le remplacement des serveurs physiques informatiques

RÉSOLUTION No 2022-10-139

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a procédé à un appel d'offres portant le numéro 2022-09 concernant le remplacement des serveurs physiques informatiques et qu'il fut publié sur le SEAO conformément aux lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une seule soumission avant la date limite du 11 octobre 2022 à 10h, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	
IT2go Solutions	119 965,15 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE le pointage qualitatif par le comité de sélection a atteint les minimums exigés, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments mineurs nécessiteront des discussions et des précisions avec le soumissionnaire et qu'elles sont légales et opportunes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

QUE le contrat soit adjugé à IT2go Solutions au montant de 119 965,15 \$ taxes incluses;

QU'un contrat sera préparé sur la base du devis, de l'offre reçue et, le cas échéant, des précisions à être obtenues;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à aller de l'avant dans ce dossier, signer tout document et entreprendre les actions nécessaires jusqu'à sa réalisation complète.

ADOPTÉE

8.4 Dépôt du rapport d'audit sur la transmission des rapports financiers

RÉSOLUTION No 2022-10-140

CONSIDÉRANT QUE le 14 mars 2022, la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a transmis la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE la Loi exige que le rapport d'audit soit déposé et qu'une résolution soit adoptée lors de la séance du conseil suivant sa publication afin d'en officialiser le dépôt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a omis d'adopter une telle résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Denis Dion, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François prend acte du dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

ADOPTÉE

9/ Environnement

9.1 Valoris – Procès-verbaux du CA du 25 août et du 31 août 2022

Les procès-verbaux sont déposés.

9.2 Récup-Estrie

9.2.1 Procès-verbaux du CA du 28 juin et du 27 juillet 2022

Les procès-verbaux sont déposés

9.2.2 Adoption du budget 2023 de Récup-Estrie

RÉSOLUTION No 2022-10-141

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) a adopté ses prévisions budgétaires 2023 lors de sa séance du 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Récup-Estrie doit faire approuver ses prévisions budgétaires par les MRC membres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François approuve les prévisions budgétaires 2023 de Récup-Estrie telles que présentées.

ADOPTÉE

10/ Évaluation

Aucun point

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Loi sur la police – Nomination du président du comité de sécurité publique (CSP)

Dorénavant, la personne qui occupera la présidence du CSP ne sera plus nommée par le conseil de la MRC mais bien par les membres du comité de sécurité publique annuellement tel que prévu à l'article 78 de la *Loi sur la police*.

12/ Loisirs

Aucun point

13/ Transport collectif et adapté

13.1 Demande d'aide financière 2022 à 2024 – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)- volet 2.1

RÉSOLUTION No 2022-10-142

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-St-François, par son règlement 187, a acquis la compétence en matière de transport collectif, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-St-François a mis sur pied un service de transport collectif avec réservation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-St-François désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-St-François a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution numéro 2021-11-9914 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, 12 341 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer :

- 18 981 déplacements en 2022,
- 20 250 déplacements en 2023,
- 21 600 déplacements en 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la Municipalité régionale de comté prévoit contribuer un montant de :

- 110 165 \$ en 2022,
- 110 165 \$ en 2023,
- 110 165 \$ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est de :

- 196 000 \$ en 2022,
- 226 000 \$ en 2023,
- 261 000 \$ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions, le total des dépenses admissibles est de :

- 720 000 \$ en 2022,
- 760 200 \$ en 2023,
- 815 400 \$ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2022 et de la planification des revenus et des dépenses 2023 et 2024 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc-Olivier Désilets, **IL EST RÉSOLU**

DE PRÉVOIR réaliser :

- 12 341 déplacements au cours de l'année 2022,
- 18 981 déplacements au cours de l'année 2023,
- 21 600 déplacements au cours de l'année 2024;

DE CONFIRMER la participation financière du milieu (MRC et usagers) au transport collectif régional pour un montant de :

- 306 165 \$ en 2022,
- 336 165 \$ en 2023,
- 371 165 \$ en 2024;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

- de lui octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour les années 2022, 2023, 2024 – volet 2.1 / Aide financière au transport collectif régional;
- que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté pourrait avoir droit pour chacune de ces années, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation annuels.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

14/ Logement social - ORH

14.1 Mise en place d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL) - OMH du Granit et ORH du Haut-Saint-François

RÉSOLUTION No 2022-10-143

Sur la proposition de André Perron, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-St-François accepte d'assumer 10 % du budget du Service d'aide à la recherche de Logement (SARL) approuvé par la SHQ et géré conjointement par l'Office Régional d'Habitation du Haut-St-François et l'Office Municipal d'Habitation du Granit;

ADOPTÉE

FDLR – contribution financière pour la mise en place du SARL

RÉSOLUTION No 2022-10-144

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec met à la disposition des offices d'habitation un programme d'aide pour la mise en place d'un service d'aide à la recherche de logement (SARL);

CONSIDÉRANT QUE ce programme est disponible pour couvrir les territoires de MRC ayant plus de 25 000 de population;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit faire l'objet d'un dépôt au programme chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'OMH du Granit nous ont interpellés pour déposer une demande conjointe;

CONSIDÉRANT les besoins estimés établissant le nombre d'heures de l'employé responsable à être embauchée à 20 heures /semaine pour le Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de cette nouvelle ressource permettra également de répartir les tâches du directeur de l'ORH pour le volet PSL à la satisfaction de tous;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 35 000 \$ pour le volet Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera précisé dans le cadre des pourparlers prédépôt avec les représentants de la MRC et de l'OMH du Granit;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-St-François accepte d'assumer 10 %, du budget, soit 3 500 \$, du Service d'aide à la recherche de Logement (SARL) approuvé par la SHQ et géré conjointement par l'Office Régional d'Habitation du Haut-St-François et L'Office Municipal d'Habitation du Granit;

QUE cette contribution provienne du Fonds de développement local et régional (FDLR) de la MRC

QUE cette contribution soit valide pour les 3 prochaines années et que la décision de poursuivre après la première et la deuxième année sera prise par l'ORH.

ADOPTÉE

15/ Projets spéciaux

15.1 Route 257

15.1.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif no 3 de Sintra

RÉSOLUTION No 2022-10-145

CONSIDÉRANT le décompte progressif n° 3 au montant de 1 857 599,17 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage de la chaussée gravellée de la Route 257 entre Scotstown et Lingwick;

CONSIDÉRANT QUE le consultant a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande le paiement du décompte n° 3 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter la recommandation du consultant et d'autoriser le paiement du décompte n° 3 au montant de 1 857 599,17 \$ taxes incluses à Sintra Inc.

ADOPTÉE

15.1.2 Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 11 de Pavage Centre-Sud du Québec inc.

RÉSOLUTION N° 2022-10-146

CONSIDÉRANT le décompte progressif n° 11 au montant de 16 172,92 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la Route 257 entre La Patrie et Weedon;

CONSIDÉRANT QUE le consultant a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande le paiement du décompte n° 11 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU**

D'accepter la recommandation du consultant et d'autoriser le paiement du décompte n° 11 au montant de 16 172,92 \$ taxes incluses à Pavage Centre Sud du Québec Inc.

ADOPTÉE

16/ Développement local

16.1 Dépôt - Procès-verbaux du conseil d'administration du CLD

Les procès-verbaux du CA du CLD du 6 avril, du 25 mai et du 6 juillet 2022 sont déposés.

16.2 FRR Volet II Local

16.2.1 Cookshire-Eaton – Approbation du Plan stratégique de développement 2013 - 2033

RÉSOLUTION No 2022-10-147

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement 2013-2033 est conforme aux critères présentés dans la Politique d'investissement du FRR volet 2 local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'est dotée d'une équipe de développement local afin de permettre à la communauté de se mobiliser, de réfléchir et de planifier l'avenir de son milieu de vie assurant ainsi une vision d'avenir partagée;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement 2013-2033 déposé par la municipalité de Cookshire-Eaton a fait l'objet d'une importante révision et a été actualisé afin d'être en adéquation avec la vision actuelle de l'équipe de développement local;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton démontre sa volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population du Haut-Saint-François, notamment en favorisant avec ce plan, la rétention et l'attraction de citoyens et en préservant et valorisant le caractère naturel de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du plan démontre une cohérence entre les projets qui le composent et les étapes de réalisation proposées;

CONSIDÉRANT QUE le plan est cohérent avec la vision de développement du territoire notamment à travers la démarche Ose le Haut;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Perron, **IL EST RÉSOLU**

QUE le Plan stratégique de développement 2013-2033 déposé par la Ville de Cookshire-Eaton soit accepté.

ADOPTÉE

16.2.2 Westbury - Approbation du plan stratégique de développement municipal

RÉSOLUTION No 2022-10-148

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement 2022-2027 déposé par la municipalité de Westbury est conforme aux critères présentés dans la Politique d'investissement du FRR volet 2 local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Westbury s'est dotée d'une équipe de développement local afin de permettre à la communauté de se mobiliser, de réfléchir et de planifier l'avenir de son milieu de vie assurant ainsi une vision d'avenir partagée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Westbury démontre sa volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population du Haut-Saint-François, notamment en favorisant avec ce plan, la rétention et l'attraction de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les actions prévues au plan visent à développer le sentiment d'appartenance, à améliorer et ajouter des lieux de loisir et de rassemblement adéquats;

CONSIDÉRANT QUE le plan démontre une certaine cohérence avec les plans de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE le Plan stratégique de développement 2022-2027 déposé par la municipalité de Westbury soit adopté.

ADOPTÉE

Westbury – Aménagement d'un parc municipal dans le développement Godbout

RÉSOLUTION No 2022-10-149

CONSIDÉRANT QU'un projet inscrit au Plan stratégique en développement 2022-2027 de la municipalité de Westbury a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet, consiste à aménager un parc dans le développement Godbout en faisant l'acquisition d'un module de jeu attrayant, sécuritaire et durable, et en aménageant le site, déposé par la municipalité de Westbury est en adéquation avec le Plan stratégique de développement préalablement adopté;

CONSIDÉRANT QUE le projet Aménagement d'un parc municipal à Westbury se veut un moyen pour améliorer la qualité de vie des familles afin de les retenir et d'en attirer de nouvelles sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à contribuer à trois des changements souhaités, soit avoir une croissance démographique, avoir une vision partagée et rassembleuse et réduire l'âge médian de la population du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité investira 61 463, 85 \$ soit 38% du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte le projet d'Aménagement d'un parc municipal à Westbury;

QUE le projet puisse être financé avec le FRR volet 2 – Local selon la répartition suivante :

Aménagement d'un parc municipal à Westbury

FRR volet 2 local :	82 336,15 \$ (52%)
Municipalité :	61 463,85 \$ (38%)
Autre subvention :	16 200,00 \$ (10%)
Coût total :	160 180,00 \$

ADOPTÉE

16.2.3 La Patrie – Approbation du plan stratégique de développement

RÉSOLUTION No 2022-10-150

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Patrie a déposé son Plan stratégique de développement 2023-2025;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement 2023-2025 déposé par la municipalité de La Patrie est conforme aux critères présentés dans la Politique d'investissement du FRR volet 2 local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Patrie s'est dotée d'une équipe de développement local afin de permettre à la communauté de se mobiliser, de réfléchir et de planifier l'avenir de son milieu de vie pour assurer une vision d'avenir partagée;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique déposé par la municipalité de La Patrie partage plusieurs des priorités de la MRC telles que le maintien et l'attraction de familles et améliorer la qualité de vie de ses résidents;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Gray Forster., **IL EST RÉSOLU**

QUE le Plan stratégique en développement 2023-2025 déposé par la municipalité de La Patrie soit accepté.

ADOPTÉE

16.2.4 Motion de remerciement à Véronick Beaumont, agente de développement et responsable du FRR Volet II local

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de développement de chacune des 14 municipalités du territoire a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement, responsable du FRR Volet II local, Véronick Beaumont a accompagné les municipalités dans la réalisation des plans de développement et la mise en place des comités municipaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT de féliciter et de remercier Madame Véronick Beaumont pour son dévouement et la qualité de ses conseils auprès des municipalités tout au long du processus menant à l'adoption des plans stratégiques de développement.

ADOPTÉE

16.3 FRR Volet 4 – Vitalisation – Adoption de projets

RÉSOLUTION No 2022-10-151

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est responsable de la gestion du Fonds régions et ruralité volet 4 (vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE les projets proposés auront un impact sur l'un des trois critères de l'indice de vitalité économique (IVE) et que ceux-ci agiront sur l'un ou des axes de vitalisation inscrits dans le cadre de vitalisation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets 2020-2021 doivent être adoptés en séance du conseil de la MRC sous la recommandation du comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a accepté de financer les 4 projets proposés avec l'enveloppe du FRR Volet 4 (vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation; recommande au conseil de la MRC d'en faire l'adoption et de financer ces projets :

Municipalité de Chartierville :

Amélioration du Camping du Ruisseau (Installation d'une fosse scellée pour la vidange des véhicules récréatifs (VR). Apport de l'électricité (50 amp.) à 7 emplacements de VR existants. Ainsi que l'apport de l'eau potable à 7 emplacements de VR existants.

Coût total du projet : 31 530 \$ Financement demandé : 28 377 \$

Cœurs villageois de Scotstown (pour les municipalités de Hampden et Scotstown) :

Projet touristique en 2 volets : 1er volet: circuit numérique Balado découverte-histoire et culture de la ville de Scotstown et du Canton de Hampden; 2e volet, étude de marché et rentabilité d'un circuit numérique sur les légendes écossaises.

Coût total du projet : 56 000 \$ Financement demandé : 22 400 \$

Municipalité de Weedon :

Surface multisports, dalle de béton au parc municipal secteur Fontainebleau.

Coût total du projet : 77 428,28 \$ Financement demandé : 50 000 \$

Financement total demandé : 100 777 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert Gladu, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC accepte de financer les projets présentés, du FRR-volet 4 vitalisation tel que déposé et recommandé par le comité de vitalisation tenu le 12 octobre 2022;

QUE le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le greffier-trésorier ou le greffier-trésorier adjoint sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

16.4 Table des MRC de l'Estrie (TME) – Procès-verbal du CA du 25 août 2022

Le procès-verbal de la rencontre du CA de la TME du 25 août est déposé.

16.5 Parc du Marécage-des-Scots - Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR)

16.5.1 Dépôt d'une demande d'aide financière

RÉSOLUTION No 2022-10-152

CONSIDÉRANT QU'une opportunité s'est présentée pour déposer un projet de pavillon d'accueil pour le Parc régional du Marécage-des-Scots dans le secteur de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE le programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux s'adresse exclusivement aux parcs régionaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Lyne Boulanger, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François certifie que les renseignements fournis dans le formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets, et que le présent engagement a été consigné dans les procès-verbaux de la MRC. De plus nous autorisons le Ministère à utiliser certains renseignements de nature stratégique aux fins d'étude, de recherche et d'évaluation.

ADOPTÉE

16.5.2 Processus d'accréditation de l'Association des parcs régionaux du Québec (PaRQ)

RÉSOLUTION No 2022-10-153

CONSIDÉRANT QUE pour déposer un projet au programme de subvention Développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR), la MRC doit s'engager dans le processus d'accréditation de l'association des parcs régionaux du Québec (PaRQ);

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Marécages-des-Scots devra avoir obtenu cette accréditation au terme du projet déposé pour financement du Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) le 4 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François s'engage à entreprendre la démarche d'accréditation PaRQ sur confirmation de l'octroi d'une subvention, et à obtenir cette accréditation au plus tard à la date prévue du dernier versement de la subvention du DOTPR.

ADOPTÉE

17/ Comité administratif de la MRC – procès-verbal

Aucune séance du CA de la MRC n'a été tenue.

18/ Correspondance

Sur la proposition de Lyne Boulanger, la correspondance est mise en filière.

19/ Demandes d'appui

19.1 Appui à la MRC Maria-Chapdelaine – Fiscalité municipale

RÉSOLUTION No 2022-10-154

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Maria-Chapdelaine par sa résolution numéro 225-09-22 concernant la révision de la fiscalité municipale qui se lit comme suit :

« ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine est interpellé par quelques autres MRC concernant l'enjeu lié à la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE les principaux motifs évoqués par lesdites MRC sont le fait que:

- *QUE la dépendance des municipalités et des MRC du Québec aux revenus de taxes foncières freine ces dernières à prendre de meilleures décisions sur le plan environnemental, alors qu'elles doivent faire partie de la solution;*
- *QUE les municipalités et MRC font face à ces enjeux plus que jamais depuis les dernières années;*
- *QUE le modèle actuel de la fiscalité municipale ne peut pas tenir à moyen et long terme pour permettre aux municipalités et MRC de faire face à leurs défis de développement durable;*
- *QU'une réflexion sur une refonte complète de la fiscalité municipale doit être amorcée dès maintenant pour pallier aux enjeux des municipalités et MRC, tant sur les plans environnementaux, de développement et de revenus, et ce, afin de faire face à leurs obligations dans des conditions stables, prévisibles et pérennes;*

ATTENDU QUE les municipalités locales et la MRC sont également préoccupées par les enjeux soulevés par leurs homologues des autres MRC et municipalités locales, particulièrement en référence aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine appuie les MRC du Granit, de l'Érable et d'Avignon dans le cadre de leur demande au gouvernement du Québec d'amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement de développement et de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est en accord avec la résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Eugène Gagné, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François appuie la résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine et demande au gouvernement du Québec d’amorcer dès maintenant un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l’environnement de développement et de changement climatiques;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, au député de Mégantic, Monsieur François Jacques.

ADOPTÉE

19.2 Appui à la MRC d’Antoine-Labelle – Demande d’aide financière pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux

RÉSOLUTION No 2022-10-155

CONSIDÉRANT la demande d’appui de la MRC d’Antoine-Labelle par sa résolution numéro 16218-07-22 concernant une demande d’aide financière pour la mise à jour et le soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela lui a occasionné des coûts importants;

CONSIDÉRANT QU’une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l’arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l’atteinte à la réputation de l’organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d’organisations publiques, voire municipales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatique afin d’assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions engendrent souvent des coûts importants;

CONSIDÉRANT QU’afin d’assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d’assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc-Olivier Désilets, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François appuie la MRC d’Antoine-Labelle dans sa demande au gouvernement du Québec de voir à l’élaboration d’un programme d’aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d’acquérir de l’équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

QUE la présente résolution soit transmise au député de Mégantic, Monsieur François Jacques ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

20/ Questions diverses

20.1 Charte municipale pour la protection de l'enfant

RÉSOLUTION No 2022-10-156

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Johanne Delage, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;

- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

21/ Période de questions

Aucune question

22/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Lyne Boulanger, la séance est levée à 20 h10.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Robert G. Roy, préfet